Projet Transparence Santé



Préparé par le Groupe 7: Dupré Adeline, Mathbout Reem, Brunet Clément

Sommaire

- I. Introduction
- II. Gestion de projet
- III. Notre projet
 - Nettoyage et préparation des bases de données
 - Exploration suivant l'axe Entreprises / Bénéficiaires
 - A. Quelles sont les entreprises industrielles déclarantes ?
 - B. Qui sont les bénéficiaires?
 - C. Analyse du montant des avantages et rémunérations perçu par catégorie de bénéficiaires
 - D. Quelles sont les 25 entreprises qui ont conclu le plus de conventions?
- IV. Conclusion

I. INTRODUCTION:

Suite au scandale suscité par le « MEDIATOR », la loi du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé garantit l'indépendance et l'impartialité des décisions prises en matière de santé.

Il existe entre les entreprises de santé et les acteurs de santé des liens d'intérêts : Pour développer leurs produits, les entreprises sont amenées à entrer en relation avec des experts, des acteurs publics.

Il faut que ces liens soient connus de tous pour éviter les dérives et notamment que "l'appât du gain" ne prenne pas le pas sur la déontologie et l'éthique ou ne deviennent des conflits d'intérêts.

La base de données publique « Transparence-Santé » doit permettre à chaque citoyen d'apprécier en toute objectivité la nature des relations qui lient les industries de santé aux parties prenantes du secteur.

Cela vise à préserver la relation de confiance entre les citoyens, les usagers et les multiples acteurs du système de santé.

Les relations entre les entreprises et les acteurs du système de santé prennent la forme de conventions, d'avantages et de rémunérations.

- Conventions:

Les conventions sont des accords entre les entreprises et les acteurs de santé impliquant des obligations réciproques comme par exemple la participation à un congrès en tant qu'orateur (obligation remplie par professionnel), avec prise en charge du transport et de l'hébergement (obligation remplie par l'entreprise).

Elles peuvent avoir aussi pour objet une activité de recherche ou des essais cliniques, une action de formation etc..

Seule l'existence de la convention doit être précisée. Cette obligation ne s'applique pas aux conventions qui font l'objet d'une facturation pour l'achat de biens ou de services.

- Avantages:

Ils recouvrent tout ce qui est versé sans contrepartie par une entreprise à un acteur de santé.

Exemple : don de matériel (stylo,clé usb...), repas, transport, hébergement. Ne sont listés que <u>les avantages supérieurs à 10 €</u>.

- Rémunérations :

Sont des sommes versées par les entreprises en contrepartie de la réalisation d'un travail ou d'une prestation.

Le site transparence santé permet à l'internaute de faire des requêtes sur un professionnel de santé pour connaître ses liens avec les entreprises du secteur (https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/base-transparence-sante/).

Cette base de données qui contient actuellement plus de 2 millions de lignes peut être utilisée.

Nous avons téléchargé les données disponibles dans 4 bases de données.

L'objectif est de réaliser une première synthèse des données pour voir ce qui est exploitable et pertinent.

II. GESTION DE PROJET:

Notre groupe comprend trois collaborateurs:

- Adeline Dupré
- Reem Mathbout
- Clément Brunet

Nous avons décidé que Adeline Dupré serait notre chef de projet.

Nous avons créer un Trello pour organiser les tâches de chacun et centraliser les documents.

Le chef de projet a fixé les tâches à accomplir et a effectué des recherches sur le contexte du projet via le site internet du gouvernement.

Clément a nettoyé les bases de données, nous avons tous essayé de traiter les données.

Reem a modélisé la quasi totalité des graphiques, l'autre partie a été réalisé par le chef de projet.

Clément a transféré les graphiques sur Dash.

Puis nous avons procédé à la suite du projet.

III. Notre projet

1. Nettoyage et préparation des bases de données

Nous avons choisi d'utiliser python car c'est le langage le plus couramment utilisé dans l'analyse des données.

Après exploration des données disponibles sur sur le site internet Transparence santé et celles des nombreuses colonnes de la base importée, nous avons décidé de nettoyer la base de données pour ne pas trop solliciter la mémoire des ordinateurs.

Nous avons donc supprimé certaines colonnes qui nous semblaient inutiles: celles contenant le code d'informations existantes dans les tableaux et les adresses.

Par la suite, nous avons pris en compte un échantillon représentatif de 25% de chaque table « Avantages », « Rémunérations », « Convention » et « Entreprises ».

C'est sur la base de ces échantillons représentatifs que nous avons explorer les données.

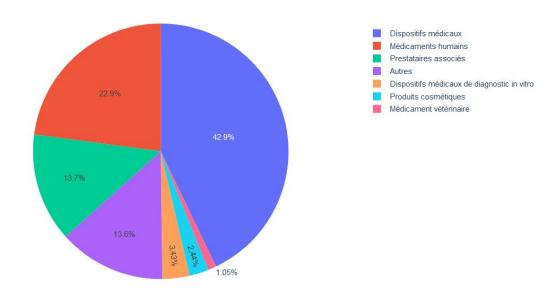
2. Exploration suivant l'axe Entreprises/Bénéficaires

A. Quelles sont les entreprises industrielles déclarantes ?

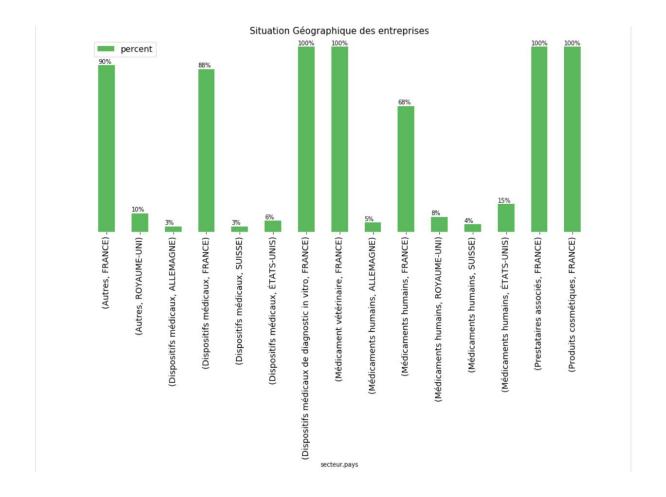
Les entreprises concernées sont les entreprises produisant ou commercialisant des produits à finalité sanitaire ou cosmétique.

Les entreprises font une déclaration deux fois par an.

Quelle est la répartition des entreprises déclarantes par secteur?



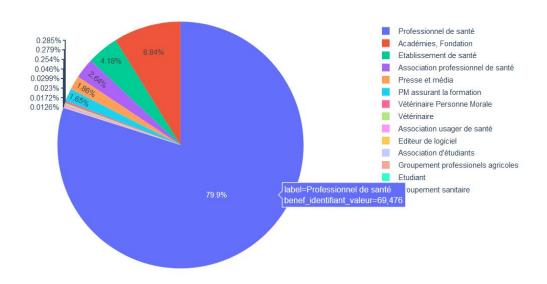
Nous pouvons observer que les secteurs des dispositifs médicaux et les médicaments humains représentent la majeure partie des entreprises ayant un lien avec le secteur Santé.



Certaines entreprises étrangères agissent dans le système de santé français.

B. Qui sont les bénéficiaires?

Les bénéficiaires sont les professionnels de santé (médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, infirmiers, pédicures, etc...), les associations de professionnels de santé, les étudiants suivant ces cursus, mais aussi des entreprises de presse, des services de communications ...



Les professionnels de santé représentent la majeure partie des bénéficiaires de rémunération de la part des entreprises.

La presse et les médias représentent 1,86 %.

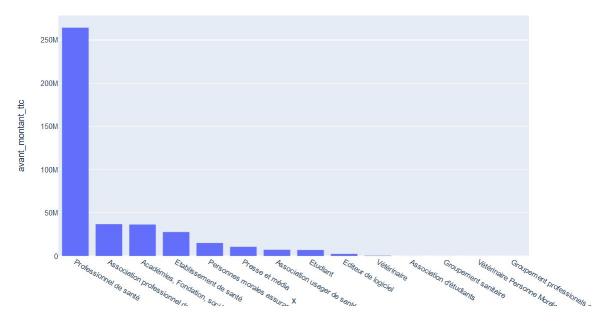
C. Analyse du montant des avantages et rémunérations perçu par catégorie de bénéficiaires

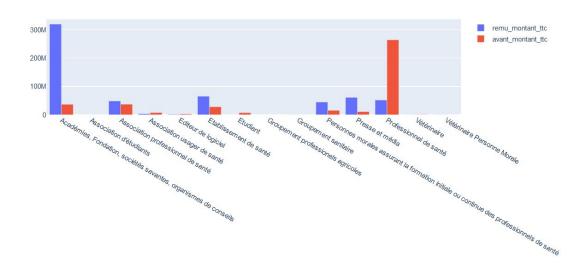
Les entreprises versent aux acteurs du secteur de la santé des sommes au titre d'avantages ou de rémunérations.

ut[13]:

	avant_montant_tto
categorie	
Professionnel de santé	263609068
Association professionnel de santé	33883023
Académies, Fondation, sociétés savantes, organismes de conseils	31419539
Etablissement de santé	29711417
Personnes morales assurant la formation initiale ou continue des professionnels de santé	14021080
Presse et média	10803801
Etudiant	7357059
Association usager de santé	7330485
Editeur de logiciel	1932572
Vétérinaire	680809
Association d'étudiants	39560
Vétérinaire Personne Morale	3246
Groupement professionels agricoles	837
Groupement sanitaire	253

Rémunération reçue par catégorie de bénéficiaire



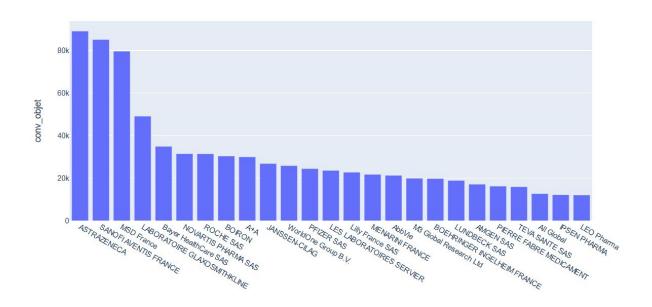


La catégorie des professionnels de santé est largement représentée.

Les professionnels de santé reçoivent plus d'avantages que de rémunérations.

Il convient de signaler, concernant la catégorie Presse et média que les sommes versées au titre de la publicité par les laboratoires ne font pas partie de l'obligation de déclaration car celles-ci font l'objet d'une facturation.

D. Quelles sont les 25 entreprises qui ont conclu le plus de conventions?



Nous remarquons que les 3 premières entreprises appartiennent au secteur du médicament et des laboratoires pharmaceutiques.

IV. Conclusions et perspectives :

La base Transparence Santé est réactualisée 2 fois par an mais permet difficilement l'exploitation des données.

Les entreprises doivent faire une déclaration et sont seules responsables de l'exactitude des informations qu'elles mentionnent dans la base.

La saisie des données comporte de nombreuses erreurs ou oublis. Beaucoup sont manquantes. Les valeurs sont saisies dans des formats d'écriture ou des code différents ce qui rend plus difficile l'exploitation des données. Il existe un système d'alerte lorsque les erreurs sont détectées que nous n'avons pas pu analyser.

Compte tenu du temps qui nous était imparti, nous nous sommes contentés de faire un balayage général des informations disponibles.